

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 juin 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (21-06-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Étaient absents :

- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-06-139

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Présence d'Appartenance Mauricie : Présentation du calendrier historique 2024;
7. Service d'ingénierie :
 - a) Embauche d'un ingénieur civil;
 - b) Ajustement salarial de l'ingénieur responsable du service d'ingénierie;
8. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la Compétence de développement local et régional:

- i. Approbation des recommandations du Comité technique;
- b) Volet 3 – Signature Innovation :
 - i. Acceptation de l’offre de service de la firme Absolu;
 - ii. Nomination d’un comité directeur;
- c) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
 - i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
- 9. Approbation des recommandations du Comité d’investissement commun;
- 10. Modification de la couverture d’assurance pour Espace Mékinac;
- 11. Autorisation de signer une entente avec la Table des élus de la Mauricie dans le cadre de la réussite éducative;
- 12. Partenaires du développement de l’agriculture et de l’Agroalimentaire en Mauricie (PDAAM) Autorisation de déposer une demande d’aide financière pour un projet agroalimentaire;
- 13. Adoption du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 modifié;
- 14. Avis de conformité de règlements :
 - a) Ville de Saint-Tite :
 - i. Règlement numéro 535-2023 relatif aux travaux municipaux; relatif à la démolition d’immeuble;
 - b) Municipalité de Sainte-Thècle :
 - i. Règlement numéro 398-2023 modifiant le règlement de zonage
 - c) Municipalité de Saint-Séverin :
 - i. Règlement numéro 2023-790 relatif à la démolition;
 - ii. Règlement numéro 2023-791 modifiant le plan d’urbanisme;
 - iii. Règlement numéro 2023-792 modifiant le règlement de zonage;
 - iv. Règlement numéro 2023-793 modifiant le règlement de lotissement;
 - d) Municipalité de Grandes-Piles :
 - i. Règlement numéro 577-UR-2023 relatif à la démolition;
 - ii. Règlement numéro 578-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;
 - iii. Règlement numéro 579-UR-2023 relatif aux travaux municipaux;
 - iv. Règlement 580-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;
 - e) Municipalité d’Hérouxville :
 - i. Règlement numéro 535-2023 relatif aux travaux municipaux;
- 15. Parc industriel régional (PIR) :
 - a) Approbation de la plus basse soumission conforme pour le projet MEK-P0283 – Prolongement du parc industriel régional phase IV;
 - b) Acceptation d’une offre de service professionnel pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet MEK-P0283;
- 16. Territoires non organisés :
 - a) Phase 2 de la réfection de la côte au km 10 dans le secteur des Bêtes pointues - Autorisation de paiement du deuxième décompte;

- b) Embauche d'une firme pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pont au km 9.5;

17. Varia :

- a) Autorisation de signer un contrat de prêt pour le FLI avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- b) Demande de participation financière :
 - i. Participation à la journée Champêtre de l'UPA Mauricie;
 - ii. Participation à l'Omnium de golf de Mékinac;
 - iii. Soutien à l'évènement « Viens vivre la Forêt » de l'AFVSM;
- c) Adoption du règlement 2023-188 modifiant le règlement de zonage dans les Territoires non organisés;
- d) Adoption du règlement 2023-189 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-172 dans les Territoires non organisés;
- e) Mandat particulier pour la géomatique du schéma d'aménagement régional;
- f) Appui à l'Office municipal d'Habitation de Mékinac;

18. Questions de l'assemblée;

19. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 mai 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 23-06-140

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2023.

4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{ère} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 120 539.36

Déplacement des employés (es) 4 113.50

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	406.82
Telus mobilité	208.02
Télécommunications Xittel inc.	655.49
Hydro-Québec	1 064.02
Distribut'eau Plus	104.00
Servitech	9 631.59

Desjardins Frais de paie	246.05
Desjardins assurances collectives	11 451.79
Enercycle	162 682.34
Savonnerie BL	280.79
RREMQ	32 867.20
Fournitures de bureau Denis	164.27
Christian Thibault	91.41
Direction de la Gestion de l'information foncière	315.00
Brûlerie Mékinoise	136.00
Système bureautique SBM	79.28
Microgest Infomatique	421.23
Xerox Canada	210.11
CTAM	15 961.00
Camp Val Notre-Dame	1 400.00
URSLM	1 000.00
Boulangerie Germain	446.83
Petite caisse	916.90
Syndicat des employés municipaux du Québec	1 529.21
Carra	154.13
VISA :	
Informatique	202.44
Déplacement et congrès	339.18
Registre foncier	3.00
Réceptions	175.47
Cotisations ingénierie	569.13
Journaux et revues	68.99
Remise annuelle	(309.12)
Del Degan, Massé et associés Inc. (PDZA)	12 359.81
Total fournisseurs :	<u>255 832.38</u>

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	5 247.47
Total Rénovation de l'habitat :	<u>5 247.47</u>

Service développement économique

Société d'infrastructures de Mékinac	100 000.00
Total SDE :	<u>100 000.00</u>

FLI/FLS

Grue Yanik Inc.	10 000.00
-----------------	-----------

Héroux Desmarais notaires (Resto le Pignon)	10 000.00
Acceo Fli	92.14
Acceo FLS	74.27
Acceo Fli Covid	65.77

Total Fli/FLS : 20 232.18

Promotion touristique

Tourisme Mauricie	7 283.67
Le Mercier	9 633.25

Total tourisme : 16 916.92

Accueil et nouveaux arrivants

Carrefour Jeunesse-emploi MRC Maskinongé	80.86
Charcuterie Lignée RR2	367.69
Ôze publicité	494.39

Total accueil : 942.94

Plan de communication

Les Éditions communautaires des Chenaux	574.88
---	--------

Total Plan de comm : 574.88

Espace Mékinac

Avivia Inc.	11 002.50
Cooke Serrurier	23.80
OZ Design	2 069.55

Total Espace Mékinac : 13 095.85

Fonds région ruralité volet 2

Municipalité de Trois-Rives	1 588.00
Grue Yanik Inc.	10 000.00
Héroux Desmarais notaires (Resto le Pignon)	10 000.00
Chambre de commerce de Mékinac	1 456.00

Total FRR2 : 23 044.00

Fonds région ruralité volet 4

Coop de solidarité de Mékinac	2 764.00
-------------------------------	----------

Village du bûcheron	30 000.00
Total FRR4 :	<u>32 764.00</u>

Activité de loisir/culture

Résidence le Béli	481.25
Total Loisir/Culture :	<u>481.25</u>

Cour municipale

Purolator	261.79
Ville de St-Tite - vente pour taxes	38 715.43
Ministre des finances - vente pour taxes	699.27
Centre de services scolaire de l'Énergie - vente pour taxes	413.11
AGCMQ	1 344.06
Lambert Therrien avocats	287.44
Ministre des finances - remb amendes	8 500.00
Total Cour municipale :	<u>50 221.10</u>

Baux de villégiature

MRC Mékinac - dépenses 2023 janv à avril	480 000.00
MRC Mékinac - intérêts placement fév à déc 2023	18 425.00
MRC Mékinac - remb de clients	84.78
Harnois Énergies	211.99
Zec Gros-Brochet PAV-2023-08	27 000.00
Total Baux de villégiature :	<u>525 721.77</u>

Grand total : 1 169 727.60

Parc industriel

Hydro-Québec	16.39
Total Parc industriel :	<u><u>16.39</u></u>

TNO Mékinac

Entreprises Maxime Gauthier	129 605.57
MRC Mékinac -quote-part 2e versement	26 262.00
Sépaq	32.00
Service Cité Propre	48 939.83
Total TNO :	<u><u>204 839.40</u></u>

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 155.59

Rémunération des maires 10 449.80

Déplacement des employés (es) 953.49

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	241.47
Télécommunications Xittel	655.69
Del Degan, Massé et associés Inc. (PDZA)	12 359.81
Hydro-Québec	444.00
Enercycle	252 490.26
GSC Communication	91.98
Entreprises de distribution Denis Samson	205.00
Distribut'eau Plus	65.00
Fournitures de bureau Denis	952.41
Visa Desjardins (avance)	9 000.00
Revenu Québec - sommaire 1	47.56
Club de gold le St-Rémi	620.00
DGL CPA	20 580.52
Hygiène Nancy Duval	1 375.00
Servitech	912.77
Boulangerie Germain	292.17

Total Fournisseurs de biens et services: 300 333.64

Programme de rénovation de l'habitat

Programme RenoRégion C04010PRR0112 Ste-Thècle 9 704.10

Total rénovation: 9 704.10

Culture et loisirs

Service assistance médicale Mauricie 100.00
Ciuss MCQ / Centre d'hébergement de Ste-Thècle 250.00

Total culture/loisirs : 350.00

Fonds région ruralité volet 4

Centre nautique de Grandes-Piles	33 185.00
Clos Ste-Thècle	2 232.00
Total FRR4 :	<u>35 417.00</u>

Service développement économique

Festival Western (projet frigos communautaires)	16 096.50
Meubles Jacob (projet frigos communautaires)	6 052.22
Location St-Tite (projet frigos communautaires)	362.17
M.S. L'Artisan SENC (projet calendrier de l'avent)	4 599.00
Total SDE :	<u>27 109.89</u>

Espace Mékinac

Construction Richard Champagne	474.85
Novago coopérative	63.23
9149-7818 Québec Inc.	3 449.25
Total Espace Mékinac :	<u>3 987.33</u>

Cour municipale

Lambert Therrien avocats	1 063.52
Purolator	38.79
Denis Carpentier	100.00
Études Cloutier, Samson & Francoeur (vente pour taxes)	351.93
Total Cour municipale :	<u>1 554.24</u>

Grand total : 391 061.59

TNO DE MÉKINAC

MRC Mékinac - enfouissement	880.00
MRC Mékinac - dépenses congrès ADMQ	870.66
Entreprises Maxime Gauthier	180 304.25
Service Cité Propre	48 939.83
DGL CPA	7 760.81
Total TNO :	<u><u>238 755.55</u></u>

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 21 juin 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 23-06-141

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 juin 2023 totalisant 1 560 789.19 \$ pour la MRC, 16.39 \$ pour le parc industriel régional et de 443 594.95 \$ pour les TNO.

5. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Accusé réception par la Société d'habitation du Québec quant à notre résolution 23-03-48 appuyant la MRC de Matawinie pour le programme RenoRégion pour les dossiers annulés avant l'engagement;
- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques nous informe de la somme accordée pour le Partage de la croissance d'un point de la TVQ, prévu au *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions plus fortes*;
- Résolution 1115-05-2023 de la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant la demande de modification aux articles encadrant la compensation des propriétaires fonciers au sein de la LAU;
- Résolution 23-05-123 de la MRC de comté de Rouville concernant une demande au gouvernement fédéral d'éliminer les retraits minimums obligatoires annuels régissant les FERR;
- Résolution 2023-05-150 de la MRC des Chenaux concernant l'adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2007-02-47 concernant la modification de la limite de l'affectation urbaine sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice;
- Résolution R 89-27-02-23 de la Ville de Shawinigan concernant le règlement SH-7389.4 modifiant le règlement intérimaire SH-389;
- Résolution CM-05-242-2023 de la MRC de Matawinie concernant le projet de règlement 236-2023 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier diverses dispositions-document sur la nature de la modification;
- Monsieur Martin Marcouiller, président de l'UPA Mauricie nous transmet une correspondance adressée à la coordonnatrice du partenariat avec la communauté du CIUSSMCQ concernant le projet de référencement ACFA-CIUSSS pour les producteurs agricoles;

Dépôt de la correspondance

Re 23-06-142

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

6. Appartenance Mauricie – Présentation des calendriers historiques 2024

CONSIDÉRANT la présentation d'Appartenance Mauricie concernant les calendriers historiques pour 2024 ayant pour thème « La Mauricie : Portrait d'une communauté »;

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 23-06-143

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'acheter 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

7. Service d'ingénierie :

a) Embauche d'un ingénieur civil

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un deuxième ingénieur pour le service d'ingénierie afin de compléter l'équipe;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 23-06-144

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de madame Amanda Thibeault, ingénieure pour le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche.

b) Ajustement salarial de l'ingénieur responsable du service d'ingénierie

CONSIDÉRANT que l'ingénieur responsable du service d'ingénierie est à l'emploi de la MRC depuis mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'il a démontré au cours des deux dernières années ses qualités et compétences qui ont permis de développer le service d'ingénierie;

Re 23-06-145

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer une augmentation salariale de 11.3 % à l'ingénieur responsable du service d'ingénierie.

8. Fonds Régions Ruralité (FRR) :

a) i) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Approbation des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-06-146

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Rampe bateau Lac Missionnaire **FRR-L-23-12**

Trois-Rives

8 750 \$ ou max 50% des coûts liés au projet

Embellissement et sentiment d'appartenance à Saint-Roch-de Mékinac Phase 1 **FRR-L-23-14**

Municipalité de St-Roch de Mékinac

36 644 \$ ou max 80% des coûts liés au projet

b) Volet 3 – Signature Innovation :

i. Acceptation de l'offre de service de la firme Absolu

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet « Signature innovation », Mékinac, Territoire à histoires;

CONSIDÉRANT le travail déjà réalisé par la firme Absolu pour l'obtention d'une signature de marque pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre le développement des identités visuelles et du guide de marque de la MRC :

CONSIDÉRANT la proposition par la firme Absolu;

Re 23-06-147

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la proposition du 5 mai 2023 par la firme Absolu au coût total de 40 000 \$ excluant les taxes.

ii. Nomination d'un comité directeur

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur le projet « Signature innovation », Mékinac, Territoire à histoires;

CONSIDÉRANT que l'article 4.9 de ladite entente prévoit de mettre en place un comité directeur;

CONSIDÉRANT que l'article 4.3 mentionne la participation du MAMH au comité directeur;

Re 23-06-148

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer les personnes suivantes au comité directeur de l'entente sur le projet « Signature innovation » :

- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Nathalie Groleau, directrice générale;

- Madame Nadia Moreau, directrice du service de développement;
- Monsieur Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications;
- Un représentant du MAMH

c) i Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l’entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-06-149

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d’entente et d’autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Noël Mékinac **FRRV4-23-12**
 Centre d’action bénévole de Mékinac
 80 000 \$

9. Comité d’investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d’investissement commun, lors de la réunion du 19 juin 2023, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d’investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d’investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-06-150

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

Club de golf Tawachiche)

FLI : 11 500 \$
 FLS : 11 500 \$

Les Équipements Gaëtan inc.

FLI : 150 000 \$
 FLS : 100 000 \$
 FRR : 10 000 \$

Les Machineries Pronovost inc.

FLI : 150 000 \$
 FLS : 100 000 \$
 FRR : 10 000 \$

Hugo Jaramillo, faisant affaires sous le nom de El Sombrero

FLI 1 250 \$ et FLI relève: 2 500 \$

FLS :1 250 \$

FRR : 10 000 \$

Le Domaine des Constellations

FRR Volet entreprises privées-démarrage pour le développement de l'image de marque/site web : 10 000 \$

MCL Simulateur Équestre inc.

FRR Volet entreprises privées : 2 244\$

10. Modification de la couverture d'assurance pour Espace Mékinac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des emplacements de la MRC en ce qui a trait à la couverture d'assurance en bien;

CONSIDÉRANT que la MRC loue un local pour Espace Mékinac et qu'il y a lieu d'assurer son contenu;

Re 23-06-151

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'ajouter la valeur du contenu d'Espace Mékinac à la couverture d'assurance pour une valeur de 80 000 \$.

11. Autorisation de signer une entente avec la Table des élus de la Mauricie dans le cadre de la réussite éducative

CONSIDÉRANT le protocole d'entente 2023-2028 concernant la DÉMARCHE MAURICIENNE;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la Tables des élus de la Mauricie qui agit à titre de fiduciaire régional de la *Démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel de tous les jeunes (Démarche mauricienne)*;

CONSIDÉRANT que la MRC recevra une somme totalisante 449 632 \$ pour les 5 années de l'entente;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à intervenir collectivement sur la réussite éducative afin de contribuer à développer le plein potentiel des jeunes;

Re 23-06-152

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer le protocole d'entente 2023-2028 concernant la DÉMARCHE MAURICIENNE.

12. Partenaires du développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en Mauricie (PDAAM): Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour un projet agroalimentaire

CONSIDÉRANT le projet mis de l'avant par la MRC de Mékinac pour la promotion de produits agroalimentaires et artisanaux des producteurs et artisans de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de mettre de l'avant plusieurs entreprises et produits de Mékinac;

Re 23-06-153

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt d'une aide financière de 7 000 \$ à l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024 et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer les documents relatifs à cette demande.

13. Adoption du Projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 modifié

CONSIDÉRANT que le 18 août 2021, par sa résolution numéro 21-08-157, la MRC de Mékinac a adopté le projet du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) 2023-2030 préparé par Énercycle;

CONSIDÉRANT que Enercycle a soumis une proposition de modification et corrections au PGCMR afin de tenir compte de la mise en place de collecte et de traitement des matières organiques séparées à la source et de corriger des non-conformités;

CONSIDÉRANT que la MRC doit approuver la proposition;

Re 23-06-154

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver la proposition de modification au PCGMR 2023-2030 soumis par Enercycle.

14. Avis de conformité de règlements

Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

Règlement numéro 535-2023 relatif aux travaux municipaux;

Re 23-06-155

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

Règlement numéro 398-2023 modifiant le règlement de zonage;

Re 23-06-156

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Saint-Séverin

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 2023-790 relatif à la démolition;

Règlement numéro 2023-791 modifiant le plan d'urbanisme;

Règlement numéro 2023-792 modifiant le règlement de zonage;

Règlement numéro 2023-793 modifiant le règlement de lotissement;

Re 23-06-157

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac les approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 577-UR-2023 relatif à la démolition;

Règlement numéro 578-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;

Règlement numéro 579-UR-2023 relatif aux travaux municipaux;

Règlement numéro 580-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;

Re 23-06-158

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Hérouxville

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

Règlement numéro 306-3023 relatif aux travaux municipaux;

Re 23-06-159

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

15.a) Parc industriel régional (PIR): Approbation de la plus basse soumission conforme pour le projet MEK-P0283 - Prolongement du parc industriel régional phase IV

CONSIDÉRANT que la MRC a publié un appel d'offres pour le prolongement du PIR phase IV;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 1^{er} juin 2023 devant témoin;

CONSIDÉRANT que trois soumissions conformes ont été déposées :

Soumissionnaires	Prix total incluant les taxes
Marcel Guimond et Fils inc.	223 921.16 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	372 038.40 \$
Construction Thorco inc.	464 651.58 \$

CONSIDÉRANT que parmi les offres déposées, le plus bas soumissionnaire est Marcel Guimond et Fils et que l'offre est conforme;

Re 23-06-160

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat à Marcel Guimond et Fils pour, pour un montant de 223 921.16 \$ taxes incluses.

15.b) Parc industriel régional (PIR) : Acceptation d'une offre de service professionnel pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet MEK-P0283

CONSIDÉRANT que des travaux auront lieu pour le prolongement du PIR phase IV;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait afin d'obtenir les services pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet MEK-P0283;

CONSIDÉRANT les offres déposées et que le plus bas soumissionnaire est Les Services EXP inc. et que l'offre est conforme;

Re 23-06-161

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat à Les services EXP inc. pour, pour un montant de 9 368.28 \$ taxes incluses.

16. a) Territoires non organisés : Phase 2 de la réfection de la côte au km 10 dans le secteur des Bêtes puantes – Autorisation d'effectuer le paiement du deuxième décompte

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-03-63 adopté par le conseil des maires de la MRC le 15 mars concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Maxime Gauthier inc. pour la réalisation de la phase 2 de la reconfiguration de la côte au km 10 sur le chemin des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT que à la suite de la réalisation de certains travaux, l'entrepreneur a déposé le deuxième décompte;

CONSIDÉRANT que monsieur Carl Jutras, ingénieur à la MRC a examiné la demande et recommande le paiement du deuxième décompte;

Re 23-06-162

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 au montant de 180 304.25 \$ à Les Entreprises Maxime Gauthier.

16. b) Territoires non organisés : Embauche d'une firme pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pont au km 9.5

CONSIDÉRANT que le pont au-dessus de la Rivière des Bêtes-Puantes dans les TNO nécessite des travaux de réparation;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu une aide financière du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'expertise d'un ingénieur est nécessaire pour l'inspection du pont afin de déterminer les travaux à faire, de réaliser les plans et devis et de procéder à la surveillance des travaux;

Re 23-06-163

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement et l'urbanisme à mandater la firme d'ingénieur Larocque-Cournoyer DENC pour ce projet.

17. a) Autorisation de signer un contrat de prêt pour le FLI avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

CONSIDÉRANT le nouveau contrat de prêt transmis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de remplacer le contrat de prêt initial et ses avenants pour le Fonds local d'investissements (FLI);

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite avoir des précisions sur l'article 8 du contrat de prêt;

Re 23-06-164

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser Monsieur Bernard Thompson, préfet à signer le contrat de prêt avec le

ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le FLI dès que la MRC aura reçu les précisions demandées.

17. b) Demande de participation financière

i. Participation à la journée Champêtre de l'UPA Mauricie

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de l'UPA Mauricie pour la journée Champêtre Mauricie qui aura lieu le 26 août prochain à la ferme Apicole Mékinac;

Re 23-06-165

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer au plan Exosant majeur pour une somme de 600\$ pour la journée Champêtre de l'UPA Mauricie. Cette somme sera prise à même le budget de promotion de la Conseillère en développement agricole et agroalimentaire.

ii. Participation à l'Omnium de golf de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'Omnium annuel de Mékinac se tiendra le 23 août prochain;

CONSIDÉRANT que la MRC conjointement avec Desjardins est partenaire de l'évènement;

Re 23-06-166

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de réserver deux forfaits quatuor au coût de 375 \$ chacun.

iii. Soutien à l'évènement « Viens vivre la Forêt » de l'AFVSM

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du St-Maurice (AFVSM) organise à chaque année l'activité Viens Vivre la Forêt pour permettre aux jeunes du secondaire de découvrir les métiers de la forêt;

CONSIDÉRANT que l'évènement aura lieu le 4 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que l'AFVSM a perdu un commanditaire important pour l'organisation de cette activité;

CONSIDÉRANT la proposition du plan de commandite;

Re 23-06-167

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer à l'évènement Viens vivre la forêt avec le plan Encourager pour une somme de 550\$.

17. c) Adoption du règlement 2023-188 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2018-170 est entré en vigueur le 28 novembre 2018 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au Règlement provincial sur les établissements d'hébergement touristique et entrée en vigueur en septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir certaines définitions ainsi que la classification des usages du règlement de zonage pour les adapter à ces modifications législatives;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il y a lieu d'autoriser les résidences de tourisme générales et principales afin de diversifier l'offre en matière d'hébergement touristique sur les territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite encadrer l'implantation de certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales C-47.1 confirme que toute municipalité a compétence dans le domaine du développement économique local et de la gestion des nuisances;

CONSIDÉRANT que selon la Loi sur les compétences municipales C-47.1 qu'une municipalité peut prévoir les cas où un permis ou un certificat d'autorisation est requis d'en fixer le nombre s'il y a lieu et d'en prescrire le coût ainsi que les conditions et les modalités de délivrance, de suspension et de révocation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé au cours de la même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le 2^e projet du règlement 2023-188 a été adopté le 19 avril 2023 par la résolution 23-04-101;

Re 23-06-168

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le règlement 2023-188 modifiant le règlement de zonage #2018-170 pour préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme principales et générales sur le territoire non organisé de la MRC de Mékinac, tel que présenté.

17. d) Adoption du règlement 2023-189 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-172

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé au cours de la même séance;

Re 23-06-169

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le règlement 2023-189 modification du règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-172 pour concorder avec les modalités applicables au règlement de zonage concernant les établissements d'hébergement touristique et les résidences de tourisme principales sur le territoire non organisé de la MRC de Mékinac.

17. e) Mandat particulier pour la géomatique du schéma d'aménagement régional

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaliser rapidement la cartographie en lien avec une modification du schéma d'aménagement régional visant la zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette cartographie requiert une expertise en géomatique;

Re 23-06-170

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Louis-Filteau directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à mandater une firme en géomatique pour la réalisation de cette cartographie rapidement.

17. f) Appui à l'Office municipale de Mékinac (OMH)

CONSIDÉRANT que le poste de directeur de l'OMH de Mékinac est présentement vacant à la suite du départ de la directrice de l'OMH de Mékinac;

CONSIDÉRANT le refus de la Société d'habitation du Québec de nous permettre de demander l'embauche d'un directeur (trice) à l'OMH de Mékinac ;

CONSIDÉRANT que le C.A. de l'OMH de Mékinac désire conserver un service de proximité complet dans Mékinac, et ce pour le bénéfice des locataires.

Re 23-06-171

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer l'OMH de Mékinac dans ses démarches auprès de M. Martin Vézina, directeur par intérim à la Direction de l'habitation sociale Est et Nord du Québec (SHQ) pour l'embauche d'un directeur (trice) à temps complet pour l'OMH de Mékinac.

Que copie de cette résolution soit envoyée à Mme France-Élaine Duranceau, députée de la circonscription de Bertrand, Ministre responsable de l'Habitation.

Que copie de cette résolution soit envoyée à Mme Sonia Lebel, Députée de la circonscription de Champlain, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Présidente du Conseil du trésor.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M Jean Boulet, Député de la circonscription de Trois-Rivières, Ministre du Travail, Ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec.

Que copie de cette résolution soit envoyée à Mme Marie-Louise Tardif, Députée de Laviolette-Saint-Maurice, adjointe parlementaire de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire (volet action communautaire).

25. Questions de l'assemblée

Une personne est présente et questionne le conseil.

26. Levée de l'assemblée

Re 23-06-172

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière